

Image not found or type unknown



Plomberie - installation lave linge

Par **mistiggry**, le **02/06/2008** à **22:43**

Je loue un appart où le branchement du lave linge est prévue dans la salle de bain, juste à côté du lavabo ? Est-ce conforme à la réglementation ?
Je préférerais raccorder la machine dans la cuisine, mais il n'y a qu'une évacuation dans arrivée d'eau. Le propriétaire a-t-il l'obligation de fournir ce branchement pour lave linge ?

Par **palmer**, le **03/06/2008** à **16:49**

non c'est interdit par la norme

Par **caromaiwen**, le **03/06/2008** à **17:29**

En êtes vous sûre ? J'ai eu un premier appartement avec l'arrivée d'eau et évacuation dans la salle de bain à côté du lavabo et où je suis en location hlm actuellement je les ai et dans la cuisine et dans la salle de bain. Il me paraît étrange que ce ne soit pas autorisé.

Par **sache**, le **03/06/2008** à **17:58**

Bonjour !
Chez moi non plus ce n'est pas aux normes, le branchement de la machine à laver est sous le lavabo (affreusement dangereux). Pour l'instant je n'ai pas de machine, mais le jour où j'en aurais une, le propriétaire devra-t-il faire une installation aux normes ? Ou puis-je

demander à un ami électricien de faire le changement (il ne me demandera pas beaucoup). Y a t il alors une déclaration préalable à faire au propriétaire ?
Bonne journée